

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON**

**LE LUNDI 27 JUIN 2011**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton tenue le lundi 27 juin 2011 à 19 h 33 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**PRÉSENCES**

**Conseil :**

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint David Kelly et les conseillers Stephen Chase, Jordan Graham, Bruce Grandy, Dan Keenan, Stephen Kelly, Scott McConaghy, Eric Megarity, Tony Whalen et Mike O'Brien.

**Personnel :**

Melanie MacDonald, secrétaire municipale adjointe  
Paul Stapleton, administrateur municipal  
Chris MacPherson, administrateur municipal adjoint  
Wayne Tallon, directeur – Services communautaires  
Murray Jamer, directeur – Ingénierie et travaux publics  
Frank Flanagan, directeur – Services d'aménagement  
Alex Forbes, directeur adjoint – Services d'aménagement  
Michelle Brzak, avocate municipale  
Sean Lee, gestionnaire – Services d'ingénierie  
Wayne Knorr, gestionnaire – Communications générales

**Sont absents :**

Steven Hicks, conseiller municipal  
Marilyn Kerton, conseillère municipale

**PRIÈRE**

Le révérend Paul Ross dit la prière.

**AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : NOMINATIONS  
ANNUELLES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, FONDS DE  
RETRAITE DE FREDERICTON; MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ A-5**

**Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le rapport sur les nominations annuelles au conseil d'administration, Fonds de retraite de Fredericton et sur la modification de l'arrêté A-5 soit ajouté à l'ordre du jour comme point 6.A.vi).  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Présences

Prière

Ajout d'un point à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal : Nominations annuelles au conseil d'administration, Fonds de retraite de Fredericton; modification de l'arrêté A-5

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le maire adjoint David Kelly QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 9 mai 2011, soit approuvé comme présenté. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Approbation du procès-verbal

**PRIX DU MAIRE DE FREDERICTON POUR L'ENVIRONNEMENT**

Monsieur le maire remet le Prix du maire de Fredericton pour l'environnement de juin 2011 au club de compostage et à la classe de 4<sup>e</sup> année de l'enseignant Matt McGuire de Kingsclear Consolidated School.

Le jardin, qui est situé derrière l'école, est enrichi du compost produit par les élèves et est très utile pour leur apprendre comment préparer le sol, faire des rangs d'irrigation et planter des légumes.

Les élèves continuent à sarcler et arroser leur jardin pendant les mois d'été selon un horaire préétabli et, à l'automne, ils feront connaître leur projet en remettant leurs légumes à des familles du voisinage.

Prix du maire de Fredericton pour l'environnement

**MISS TEEN CANADA-MONDE – TIFFARAH GOSMAN**

Tiffarah Gosman, Miss Teen Nouveau-Brunswick-Monde 2011, présente au conseil un bref aperçu de sa quête du titre de Miss Canada-Monde 2011.

Depuis qu'elle a été couronnée Miss Teen Nouveau-Brunswick 2011 en avril, Tiffarah a participé à des parades et des festivals, a pris la parole en public à diverses occasions et a donné beaucoup de temps. Elle porte un intérêt particulier à la sensibilisation au problème de la traite de personnes à des fins sexuelles, une situation qui, au Canada, touche 2500 femmes et enfants par année.

Le maire Woodside et les membres du conseil municipal souhaitent à Tiffarah Gosman bonne chance au concours Miss Teen Canada-Monde 2011.

Miss Teen Canada-Monde – Tiffarah Gosman

**PRÉSENTATION SOULIGNANT LES 12 ANNÉES DE SERVICE DU MAIRE ADJOINT DAVID KELLY**

Monsieur le maire offre une épinglette soulignant douze années de service au maire adjoint David Kelly et ajoute que le père de David a également occupé le poste de maire adjoint à deux reprises lorsqu'il siégeait au conseil.

C'est la première fois qu'un père et son fils ont occupé le poste de maire adjoint à la Ville de Fredericton.

Présentation soulignant les 12 années de service du maire adjoint David Kelly

**CONFIRMATION D'ARRÊTÉS**

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, qui confirme sa position relativement aux arrêtés suivants :

1. Arrêté n° Z-1.17 et Z-2.745 – 310-320, chemin Doak (Chippin's Ltd.)
2. Arrêté n° Z-2.749 – 169, chemin Forest Hill (Carl Constantine)
3. Arrêté n° Z-2.750 – 132, chemin Golf Club (Stephen Kelly)
4. Arrêté n° Z-2.751 – 367, rue Main (Louie Youssef)
5. Arrêté n° Z-2.752 – 401, prom. Bishop (James Mark Commercial Realty)
6. Arrêté n° Z-2.753 – 471, rue Albert (Dobbelsteyn Signs)
7. Arrêté n° Z-2.755 – 275, rue Main (Dobbelsteyn Signs)
8. Arrêté n° Z-2.756 – 208, 214, 220, allée Summerhill (Hill Bros. Realty Ltd.)
9. Arrêté n° Z-2.757 – boulevard Alison (Chippin's Ltd.)
10. Arrêté n° -2.758 – 2783, chemin Woodstock (Mario Duperé)
11. Arrêté n° Z-2.759 – rue Cliffe (DP Developments)
12. Arrêté n° Z-2.761 – 1642, chemin Lincoln (exp.)
13. Arrêté n° Z-2.762 – 2475, chemin Woodstock (exp.)

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Dan Keenan, QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DU PLAN MUNICIPAL, REZONAGE ET LOTISSEMENT – 310-320, CHEMIN DOAK (CHIPPIN'S LIMITED)**

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté modifiant le plan municipal (Z-1) et l'arrêté de zonage (Z-2) par le rezonage d'une partie du terrain en question de zone industrielle des services (S.I.) à zone résidentielle 2 (R-2), résidentielle 2-B (R-2B), résidentielle 3 (R-3), résidentielle 5 (R-5), résidentielle 6 (R-6) et zone de parcs (P), sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Confirmation d'arrêtés

Audience publique –  
Modification du plan  
municipal, rezonage et  
lotissement – 310-320, chemin  
Doak (Chippin's Limited)

**M. GEORGE LEBLANC S'ADRESSE AU CONSEIL**

M. George LeBlanc s'adresse au conseil

M. LeBlanc, résident du secteur du chemin Doak, exprime les préoccupations suivantes concernant le projet à l'étude pour le 310-320, chemin Doak :

- Des lacunes concernant les aspects suivants : trottoirs, espaces verts, réseau des sentiers et transports en commun;
- L'intersection située dans ce secteur est déjà dangereuse et il serait imprudent d'y augmenter la densité de la circulation;
- Des feux de circulation devraient être installés à l'intersection du chemin Doak et du boulevard Alison et la limite de vitesse devrait y être réduite;
- Ce projet risque de créer un îlot résidentiel au milieu d'une zone commerciale

M. LeBlanc incite le conseil à faire preuve de prudence concernant ce projet et à « faire les choses comme il se doit »; il ajoute que, si le projet en question n'est pas viable, il serait préférable d'attendre qu'on en présente un autre.

Les conseillers demandent aux Services d'aménagement de produire, avant la troisième lecture de l'arrêté, un rapport tenant compte des points clés suivants :

- À quel point les zones humides constituent-elles un obstacle?
- Quels seraient les effets possibles d'une zone résidentielle parmi des entreprises commerciales?
- Quelle est l'approche proposée pour la transition de zone commerciale à zone résidentielle le long de la voie d'accès au corridor commercial prévu?
- Quels seront les risques pour les enfants? Où joueront-ils? Et qu'en est-il des parcs et sentiers?
- Comment s'effectuera la circulation des résidents pour entrer et sortir du secteur? Qu'en est-il du service d'autobus, des voies cyclables et des feux de circulation

**Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-1.17**

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le maire adjoint David Kelly QUE l'arrêté n° Z-1.17, Arrêté relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la Ville de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*(Le conseiller Stephen Chase est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le maire adjoint David Kelly QUE l'arrêté n° Z-1.17, Arrêté relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la Ville de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*(Le conseiller Stephen Chase est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.745**

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le maire adjoint David Kelly QUE l'arrêté n° Z-2.745 modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*(Le conseiller Stephen Chase est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le maire adjoint David Kelly QUE l'arrêté n° Z-2.745 modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

**FESTIVAL HARVEST JAZZ AND BLUES**

Réception d'une demande d'approbation de M. Brad Wasson concernant la tenue du 21<sup>e</sup> festival annuel Harvest Jazz and Blues, du 13 au 18 septembre 2011.

**Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU** que soit accordée au Festival Harvest Jazz and Blues la permission de tenir le 21<sup>e</sup> festival annuel Harvest Jazz and Blues du mardi 13 au dimanche 18 septembre 2011, sous réserve du respect des recommandations du personnel;

Première lecture de l'arrêté n° Z-1.17

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-1.17

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.745

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.745

Festival Harvest Jazz and Blues

**QUE soit accordée au festival Harvest Jazz and Blues une exemption du respect des dispositions de l'article 1 de l'arrêté n° S-13, Arrêté concernant les nuisances sonores, pour les activités se tenant dans le cadre du festival Harvest Jazz and Blues, du mardi 13 septembre au dimanche 18 septembre 2011 inclusivement, selon les heures et lieux mentionnés ci-dessous :**

**Tente Mojo, place des Officiers**

**Mercredi, jusqu'à 22 h**  
**Jeudi, jusqu'à minuit trente**  
**Vendredi, pour le déjeuner de CBC, de 6 h à 9 h du matin**  
**Vendredi, jusqu'à 1 h du matin**  
**Samedi, jusqu'à 1 h du matin**

**Tente Blues, stationnement de l'hôtel de ville :**

**Mercredi, jusqu'à minuit trente**  
**Jeudi, jusqu'à minuit trente**  
**Vendredi, jusqu'à 2 h du matin**  
**Samedi, jusqu'à 2 h du matin**

**Tente des casernes, casernes des soldats :**

**Jeudi, jusqu'à minuit trente**  
**Vendredi, jusqu'à minuit trente**  
**Samedi, jusqu'à minuit trente**

**Hoodoo House, voisin de Brewbakers :**

**Jeudi, jusqu'à 1 h 30 du matin**  
**Vendredi, jusqu'à 1 h 30 du matin**  
**Samedi, jusqu'à 1 h 30 du matin**

**Scène du 527, rue Queen, devant le vieux bureau de poste :**

**Jeudi, jusqu'à 22 h**  
**Samedi, jusqu'à 21 h 30**

**Scène de The Tannery, rue King :**

**Jeudi, jusqu'à 22 h**  
**Vendredi, jusqu'à 21 h 30**  
**Samedi, jusqu'à 21 h 30**

**Scène extérieure de Kings Place (angle King et York) :**

**Mercredi, de 11 h 30 à 13 h 15**  
**Jeudi, de 11 h 30 à 13 h 30**  
**Vendredi, de 11 h 30 à 13 h 30**

**Scène de la place des Officiers :**

**Vendredi, de 13 h 30 à 17 h 30**  
**Samedi, de 11 h à 17 h**  
**Dimanche, de 13 h à 16 h 15**

**QUE l'avocate municipale soit autorisée à rédiger l'arrêté approprié pour mettre en vigueur l'interruption de circulation et la fermeture temporaires de la rue Queen entre les rues Regent et York; la voie menant au virage en direction ouest de la Pointe-Sainte-Anne jusqu'à la rue Queen; la rue Carleton, de la rue King au stationnement de la bibliothèque publique de Fredericton dans le stationnement Campbell (allée Campbell), ainsi que l'allée Wilmot, de 18 h 30 à 1 h 30 du matin, du jeudi 15 septembre au samedi 17 septembre 2011 inclusivement;**

**QUE l'avocate municipale soit autorisée à rédiger l'arrêté approprié pour mettre en vigueur l'interruption de circulation et la fermeture temporaires de la rue Queen entre les rues Regent et Carleton du vendredi 16 septembre à 18 h 30 au dimanche 18 septembre à 17 h;**

**QUE soient respectées les dispositions prescrites au paragraphe 187(6) de la *Loi sur les municipalités* régissant la procédure d'avis public ET QUE le conseil examine les oppositions au projet d'arrêté à sa réunion ordinaire du lundi 11 juillet 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FÊTE DU CANADA**

Fête du Canada

Réception d'une demande d'approbation de Paul Wentzell et Charles Barry qui souhaitent tenir les célébrations annuelles de la fête du Canada le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU que soit accordée au comité de la Fête du Canada, la permission de tenir les célébrations annuelles de la Fête du Canada le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2011 de 12 h à 23 h 30 sous réserve des conditions établies par le personnel.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MARCHE POUR DES RÊVES DE WISHMAKER**

Réception d'une demande de Rachelle Bastarache qui souhaite tenir la Marche pour des rêves de Wishmaker le 15 octobre 2011.

**Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Fondation rêves d'enfants la permission de tenir son défilé annuel Marche pour des rêves de Wishmaker le samedi 15 octobre 2011.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MODIFICATION DE ZONAGE – 380, RUE KING (CHAPAR ENTERPRISE INC.)**

À sa réunion du 15 juin 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Chapar Enterprise Inc. et en recommande l'approbation, sous réserve des conditions stipulées.

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 16 juin 2011 concernant une demande de Chapar Enterprise Inc. visant à modifier la zone de centre-ville un (CC-1) afin de permettre l'entreposage commercial de marchandises sur le terrain sis au 380, rue King, ainsi que les conditions recommandées.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution**

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Jordan Graham que, ATTENDU QUE, pendant la séance du 27 juin 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme modifiant la disposition relative à la zone 1 du centre-ville (CC-1) prévue à l'arrêté n° Z-2, arrêté relatif au zonage de Fredericton afin de permettre l'entreposage commercial de marchandises sur le terrain sis au 380, rue King, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;**

Marche pour des rêves de Wishmaker

Modification de zonage – 380, rue King (Chapar Enterprise Inc.)

Résolution

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public **ET QUE** le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 25 juillet 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 1**.

*(Le conseiller Stephen Kelly est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**MODIFICATION DE ZONAGE – 621, PROMENADE CLEMENTS  
(CHOPPER RODS INC.)**

Modification de zonage –  
621, promenade Clements  
(Chopper Rods Inc.)

À sa réunion du 15 juin 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Chopper Rods Inc. et en recommande l'approbation, sous réserve des conditions stipulées.

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE** le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 16 juin 2011 concernant une demande de Chopper Rods Inc. visant à modifier la zone de commerce local afin de permettre l'exploitation d'un atelier de travaux mineurs d'entretien et de réparation de motocyclettes en plus d'un commerce au détail de pièces et d'accessoires sur le terrain sis au 621, promenade Clements, ainsi que des conditions recommandées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*(Le conseiller Bruce Grandy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**Résolution**

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Dan Keenan que, ATTENDU QUE**, pendant la séance du 27 juin 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier la disposition relative à la zone de services locaux (L.C.) prévue à l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton afin de permettre les travaux mineurs d'entretien et de réparation de motocyclettes en plus d'un commerce au détail de pièces et d'accessoires sur le terrain sis au 621, promenade Clements, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public **ET QUE** le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 25 juillet 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 2**.

*(Le conseiller Bruce Grandy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**REZONAGE ET LOTISSEMENT – AVENUE MURRAY (DP DEVELOPMENTS)**

À sa réunion du 15 juin 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de DP Developments et en recommande l'approbation, sous réserve des conditions stipulées.

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE** le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 16 juin 2011 concernant une demande de DP Developments visant à rezoner le terrain de zone résidentielle cinq d'aménagement différé (R-5H) à résidentielle six (R-6) **ET QUE** la cession du 8 % de terres publiques soit prise sous forme de terrain et d'argent, comme l'indique le plan V, en ce qui a trait à la demande de création d'une (1) parcelle R-6 le long de l'avenue Murray, ainsi que des conditions recommandées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Résolution

Rezonage et lotissement –  
avenue Murray (DP  
Developments)

(Le conseiller Bruce Grandy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

### **Résolution**

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity que, ATTENDU QUE**, pendant la séance du 27 juin 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton afin de modifier le zonage du terrain sis sur l'avenue Murray, de façon à faire passer la classification de zone résidentielle 5 – zone d'aménagement différé (R-5H) à zone résidentielle 6 (R-6) afin de permettre la construction de 37 habitations en rangée, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

**IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la Loi sur l'urbanisme régissant la procédure d'avis public ET QUE le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 25 juillet 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 3**.

### **REZONAGE ET LOTISSEMENT – 389, RUE CANADA (656305 NB INC.)**

À sa réunion du 15 juin 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de 656305 NB Inc., et en recommande l'approbation, sous réserve des conditions stipulées.

**Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme daté du 16 juin 2011 concernant une demande de 656305 NB Inc. relative au rezonage d'un terrain de zone institutionnelle (I) à zone résidentielle deux (R-2), résidentielle 5 (R-5) et résidentielle 6 (R-6) ET QUE la cession du 8 % de terres publiques soit prise sous forme de terrain et d'argent, comme l'indique le plan V, en ce qui a trait à la demande de lotissement visant à créer sept (7) parcelles résidentielles au 389, rue Canada, ainsi que des conditions recommandées.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Résolution

Rezonage et lotissement – 389, rue Canada (656305 NB Inc.)

*(Le maire adjoint David Kelly et le conseiller Tony Whalen sont absents de la salle du conseil au moment du vote.)*

### **Résolution**

**Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Chase que, ATTENDU QUE**, pendant la séance du 27 juin 2011, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton afin de modifier le zonage du terrain sis au 389, rue Canada, pour faire passer la classification de zone de services collectifs (I) à zone résidentielle 2 (R-2), résidentielle 5 (R-5) et résidentielle 6 (R-6), comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public **ET QUE** le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 25 juillet 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 4**.

### **LOTISSEMENT ET INTERRUPTION DE LA CIRCULATION ET FERMETURE – PROLONGEMENT DE LA PROMENADE DORA (CHIPPIN'S LTD.)**

À sa réunion du 15 juin 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Chippins Limited, et en recommande l'approbation.

**Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE** le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU** que la demande de lotissement de Chippins Ltd. visant à créer dix (10) parcelles en bordure d'un prolongement de la promenade Dora et à ajouter du terrain au droit de passage public (comme le montre le plan III) soit approuvée **ET** que la division des services juridiques soit mandatée d'élaborer un arrêté adéquat pour interruption de circulation et fermeture de rue sur le tronçon de la promenade Dora, comme le

Résolution

Lotissement et interruption de la circulation et fermeture – prolongement de la promenade Dora (Chippin's Ltd.)

montre le plan III ci-joint afin que le tronçon de la promenade Dora visé par un droit de passage soit fermé et cédé au promoteur pour remembrement avec les parcelles 11-458 et 11-459.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le plan III est joint au procès-verbal comme **Appendice 5**.

*(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**Résolution**

Résolution

**Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU QUE la division des services juridiques soit chargée de préparer un arrêté approprié visant à permettre la fermeture d'un tronçon de la promenade Dora, comme le montre l'annexe « A » ci-jointe et faisant partie de la résolution;**

**QU'un avis d'intention en vue d'interrompre la circulation et de fermer un tronçon de l'avenue Eatman soit publié conformément au paragraphe 187(6) de la *Loi sur les municipalités*;**

**QUE les objections relatives à l'arrêté en question soient examinées au cours de la réunion ordinaire du conseil municipal le lundi 11 juillet 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick;**

**QUE le conseil municipal de Fredericton, en prévision de l'interruption de la circulation et de la fermeture de la promenade Dora, permette qu'un tronçon de la promenade Dora, comme le montre l'annexe A, soit cédé à Chippin's Limited, afin qu'il soit remembré avec le lot 11-458 et le lot 11-459.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 6**.

**RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT ET ASSENTIMENT DU CONSEIL – PROLONGEMENT DE LA PROMENADE MOOERS (COLPITTS DEVELOPMENTS LTD.)**

À sa réunion du 15 juin 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Colpitts Developments Ltd. pour un terrain en bordure du prolongement de la promenade Mooers.

**Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le maire adjoint David Kelly QUE le 8 % des terres publiques soit pris sous forme d'argent et de terrain en ce qui a trait à la réapprobation de lotissement de Colpitts Developments Ltd. visant à créer 85 parcelles résidentielles en bordure du prolongement de la promenade Mooers ET que le plan final de lotissement présenté au plan III reçoive l'assentiment du conseil conformément à l'article 56 de la *Loi sur l'urbanisme*.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT ET APPROBATION D'ODONYME – CH. STATION (COLPITTS DEVELOPMENTS LTD.)**

À sa réunion du 15 juin 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Colpitts Developments Ltd. visant un terrain sis en bordure du chemin Station.

**Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE le 8 % des terres publiques soit pris sous forme d'argent et de terrain en ce qui a trait à la demande de réapprobation de lotissement présentée par Colpitts Developments Ltd. visant à construire 52 maisons en rangée et 24 unités de maisons jumelées en bordure du chemin Station et administrées par une compagnie fiduciaire ET que les odonymes « *promenade Coachman* », « *allée Trestle* » et « *allée Flagstop* » présentés sur le plan III, soient approuvés.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT – 875, PROMENADE KIMBLE (COLPITTS DEVELOPMENTS LTD.)**

À sa réunion du 15 juin 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Colpitts Developments Ltd. visant le terrain sis au 875, promenade Kimble.

Réapprobation de lotissement et assentiment du conseil – prolongement de la promenade Mooers (Colpitts Developments Ltd.)

Réapprobation de lotissement et approbation d'odonyme – ch. Station (Colpitts Developments Ltd.)

Réapprobation de lotissement – 875, promenade Kimble (Colpitts Developments Ltd.)

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE le 8 % des terres publiques soit pris sous forme d'argent et de terrain en ce qui a trait à la demande de réapprobation de lotissement présentée par Colpitts Developments Ltd. visant la création de 77 parcelles de maisons en rangée au 875, promenade Kimble.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LOTISSEMENT ET ASSENTIMENT DU CONSEIL – ALLÉE ARBOUR BROOK (CALVIN THOMPSON/CITY OF FREDERICTON)**

À sa réunion du 15 juin 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, concernant le terrain de l'allée Arbour Brook.

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE la demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, en vue d'un lotissement visant à ajouter du terrain au droit de passage public en bordure de l'allée Arbour soit approuvée ET que le plan final de lotissement produit par Genivar intitulé « Amending Subdivision Plan, Arbour Brook Point Phase II, Amending Y.C.R.O. Filed Plan N° 21913653 registered 2006-04-03, Route 102 (Lincoln Road), City of Fredericton, County of York, Province of New Brunswick », reçoive l'assentiment du conseil, conformément au paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LOTISSEMENT – 337 ET 339, RUE ST. MARYS (CALVIN THOMPSON/CITY OF FREDERICTON)**

À sa réunion du 15 juin 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, concernant le terrain du 337 et du 339, rue St. Marys.

**Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE soit approuvée la demande de lotissement de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton visant à ajouter le terrain des 337 et 339, rue St. Marys au droit de passage public.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lotissement et assentiment du conseil – allée Arbour Brook (Calvin Thompson/City of Fredericton)

Lotissement – 337 et 339, rue St. Marys (Calvin Thompson/City of Fredericton)

**LOTISSEMENT – 7, COUR BRAWN (TIMCO PROPERTY SERVICES)**

Lotissement – 7, cour Brawn  
(Timco Property Services)

À sa réunion du 15 juin 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Timco Property Services concernant le terrain du 7, cour Brawn.

**Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le 8 % des terres publiques soit pris sous forme d'argent et de terrain, en ce qui a trait à la demande de lotissement de Timco Property Services visant à créer une (1) parcelle résidentielle au 7, cour Brawn.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LOTISSEMENT – 306, CHEMIN DUNN'S CROSSING (ETI INVESTMENTS INC.)**

Lotissement – 306, chemin  
Dunn's Crossing (ETI  
Investments Inc.)

À sa réunion du 15 juin 2011, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de lotissement de ETI Investments Inc. pour le terrain du 306, chemin Dunn's Crossing.

**Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE soit approuvée la demande de lotissement de ETI Investments Inc., visant à ajouter du terrain au droit de passage public au 306, chemin Dunn's Crossing.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DÉPART À LA RETRAITE DE PAUL STAPLETON, ADMINISTRATEUR MUNICIPAL**

Départ à la retraite de Paul  
Stapleton, administrateur  
municipal

Monsieur le maire Woodside félicite l'administrateur municipal de Fredericton Paul Stapleton et lui adresse ses vœux de bonheur en vue de son départ à la retraite après 30 ans de service au sein de la fonction publique dans divers postes municipaux.

Pendant son mandat en tant qu'administrateur municipal, M. Stapleton a œuvré à assurer et améliorer la qualité de vie des citoyens de Fredericton, a favorisé le développement d'une équipe de gestion hors pair et une culture d'organisation axée sur un service aux citoyens de qualité et à une saine gestion financière par la mise en œuvre de politiques fiscales prudentes.

Le maire Woodside remercie chaleureusement M. Stapleton pour la très bonne relation de travail qu'ils ont entretenue pendant de nombreuses années.

Les conseillers et le personnel municipal prennent le temps de remercier M. Stapleton et de lui adresser leurs vœux de bonheur.

**RAPPORTS DU COMITÉ PLÉNIER**

Les rapports du comité plénier suivants sont présentés :

**JEUNESSE CANADA MONDE (JCM)**

**Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton appuie le programme communautaire à Fredericton de Jeunesse Canada Monde ET que la Ville fournisse les ressources demandées par les organisateurs du programme.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*(Le conseiller Dan Keenan est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**312, PROMENADE GREENWOOD**

**Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton approuve la réinstallation des services du 312, promenade Greenwood grâce à l'installation d'un compteur d'eau à l'intérieur des limites municipales de Fredericton sur le terrain du 310, promenade Greenwood.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*(Le conseiller Dan Keenan est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) – PARTENARIAT EN BOLIVIE**

**Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton approuve la participation de la Ville de Fredericton dans le cadre du partenariat entre la Bolivie et la Fédération canadienne des municipalités (FCM).**

*À ce sujet, le conseiller Eric Megarity précise que la Ville de Fredericton établira un partenariat de développement avec l'administration de la ville bolivienne Tiquipaya qui compte environ 40 000 habitants.*

Rapports du comité plénier

Jeunesse Canada Monde (JCM)

312, promenade Greenwood

Fédération canadienne des municipalités (FCM) – partenariat en Bolivie

D'autres partenariats ont été établis dans le passé par la Ville de Fredericton avec la localité de Ubon Ratchathani, en Thaïlande, et celles de Lang Son et Ninh Binh au Vietnam.

**La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**NOMINATIONS – COMMISSION DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE FREDERICTON**

**Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU que le conseil municipal nomme M. David Silliphant représentant de la Ville à la Commission de gestion des déchets solides de la région de Fredericton pour un mandat de trois années débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et expirant le 30 juin 2014.**

*À ce sujet*, les conseillers ont hâte de travailler en étroite collaboration avec M. Silliphant au cours des trois prochaines années et suggèrent qu'il présente des comptes-rendus bimestriels au conseil.

**La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**RECOMMANDATION DE PROCÉDER À L'ACQUISITION DE LA SOLUTION D'INSPECTION ET DE DÉLIVRANCE DES PERMIS MISE AU POINT PAR ACCELA INC.**

**Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU QUE le personnel procède à l'acquisition de la solution logicielle ACCELA Inc. et des contrats de services professionnels s'y rattachant ET que le maire et la secrétaire exécutent les documents nécessaires pour donner suite à cette recommandation.**

*À ce sujet*, les conseillers soulignent qu'ils ont hâte que le processus d'octroi de permis soit rationalisé. Ce qui entraînera une transparence accrue et une gestion plus efficace des heures de travail du personnel municipal.

**La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Nominations –  
Commission de gestion des  
déchets solides de la région  
de Fredericton

Recommandation de  
procéder à l'acquisition de  
la solution d'inspection et  
de délivrance des permis  
mise au point par  
ACCELA Inc.

**NOMINATIONS ANNUELLES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – FONDS DE RETRAITE DE FREDERICTON ET MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° A-5**

Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve la nomination des membres suivants au conseil d'administration du Fonds de retraite pour les employés de la municipalité de Fredericton :

**Représentants du conseil**  
Conseiller Jordan Graham  
Conseiller Tony Whalen  
Conseiller Scott McConaghy  
Conseiller Bruce Grandy  
Conseillère Marilyn Kerton

**Représentants des employés**  
Louis Gibson – CUPE Local 508  
Martin Gaudet – section locale 911  
Felix McCarthy – CUPE Local 3864  
Owen Keetch – CUPE Local 1709

**Représentant des pensionnés**  
Marven Grant

**Observateurs invités (sans droit de vote)**  
Barry Durling – IAFF Local 1053  
Jim Parsons – CUPE Local 1783

ET, À CET ÉGARD, QUE le conseil municipal de Fredericton demande au Service juridique d'élaborer un arrêté modifiant l'annexe « A » de l'arrêté n° A-5, Arrêté portant prorogation du régime de retraite du personnel municipal de Fredericton, et l'y autorise, de façon à préciser la nomination et le rôle des observateurs invités, arrêté qui sera ensuite soumis à l'appréciation du conseil municipal de Fredericton.

À ce sujet, le conseiller Jordan Graham félicite le conseiller Mike O'Brien pour sa participation au comité au cours des trois dernières années.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RAPPORTS DU COMITÉ DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports du comité des finances et de l'administration suivants sont présentés :

**PROTOCOLE D'ENTENTE – CERTIFIÉ PENSONS VERT/COMMERCE VERTS ET GREENNEXXUS (E9 GROUP INC.)**

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

Nominations annuelles des membres du conseil d'administration – Fonds de retraite de Fredericton et modification de l'arrêté n° A-5

Rapports du comité des finances et de l'administration

Protocole d'entente – Certifié Pensons vert/Commerces Verts et GreenNexus (E9 Group Inc.)

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton approuve le protocole d'entente entre E9Group Inc. et la Ville de Fredericton concernant la vente de la plateforme web Certifié Pensons Vert/Commerces Verts à d'autres entités municipales et la promotion de la plateforme web pour trois années avec possibilité de renouvellement pour une autre période de trois années ET que toute somme reçue par la Ville de Fredericton dans le cadre de cette entente soit utilisée pour financer d'autres initiatives environnementales;

**QUE** le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer le protocole d'entente et tout autre document nécessaire à l'application de cette résolution.

*À ce sujet*, les conseillers soulignent qu'ils sont heureux du succès de l'initiative Certifié Pensons Vert/Commerces Verts et de l'éclosion des commerces locaux à Fredericton. Cette initiative ne sera pas seulement profitable pour les partis intéressés, elle enrichira l'acquis de la communauté du savoir de Fredericton.

**La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**PROLONGATION D'UNE ANNÉE DES SERVICES PROFESSIONNELS DE COURTAGE D'ASSURANCE**

Prolongation d'une année des services professionnels de courtage d'assurance

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Mike O'Brien **QUE** le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton autorise le trésorier municipal à renouveler l'entente de service de courtage d'assurance pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**APPEL D'OFFRES T11-42, HÔTEL DE VILLE DE FREDERICTON, RESTAURATION DE LA MAÇONNERIE EXTÉRIEURE – PHASE II**

Appel d'offres T11-42 – contrat adjugé à Jones Masonry Ltd.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Tony Whalen **QUE** le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T11-42, hôtel de ville de Fredericton, restauration de la maçonnerie extérieure – phase II à *Jones Masonry Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications au prix soumissionné d'un million cent quatre-vingt-treize mille soixante-trois dollars (1 193 063 \$), TVH comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**APPEL D'OFFRES T11-44, AMÉLIORATION DES ÉGOUTS SANITAIRES COLLECTEURS À FREDERICTON NORD – ENTRE LE PARC CARLETON AU CHEMIN STATION**

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T11-44, Amélioration des égouts sanitaires collecteurs à Fredericton Nord – entre le parc Carleton au chemin Station à *Philson Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications, au prix soumissionné de sept cent quatre-vingt-huit mille deux cent huit dollars et quatre-vingt-dix cents (788 208,90 \$), TVH comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**APPEL D'OFFRES T11-46, UN SEUL CHÂSSIS-CABINE ALLONGÉ 2011 NEUF, 1 TONNE – PARC AUTOMOBILE**

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Bruce Grandy, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T11-46, un seul châssis-cabine allongé 2011 neuf, 1 tonne – Parc automobile, soit adjugé à *Wood Motor Ford*, seul soumissionnaire répondant aux spécifications : Forfait A (moteur à injection d'au moins 5,7 litres, huit cylindres en V (V8), à essence sans plomb, équipé d'un chauffe-bloc), pour la Division des eaux et des égouts, pour un prix total soumissionné de trente-deux mille soixante-deux dollars et vingt cents (32 062,20 \$), TVH comprise.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Appel d'offres T11-44 –  
contrat adjugé à Philson Ltd.

Appel d'offres T11-46 –  
contrat adjugé à Wood  
Motor Ford

**APPEL D'OFFRES T11-49, FOURNITURE ET POSE DE BÉTON D'ASPHALTE POUR DES TRONÇONS DES SENTIERS MUNICIPAUX**

Appel d'offres T11-49 – contrat adjugé à Perfection Paving Ltd.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le maire adjoint David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T11-49, fourniture et pose de béton d'asphalte pour des tronçons des sentiers municipaux à Perfection Paving Ltd., moins-disant répondant aux spécifications au prix soumissionné de cent cinq mille deux cent trois dollars (105 203 \$), TVH comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE PROPOSITIONS P11-23, LA VILLE DE FREDERICTON RECHERCHE LES SERVICES D'UN ENTREPRENEUR QUALIFIÉ EN MAÇONNERIE POUR PLANIFIER ET EFFECTUER LA DÉMOLITION DE LA CHEMINÉE JUSQU'À LA LIGNE DE TOITURE, EMPORTER LES DÉBRIS, FOURNIR UN NOUVEAU SOLIN ET COURONNEMENT EN BÉTON ET RECONSTRUIRE UNE CHEMINÉE À PAROI SIMPLE D'APPAREIL HOLLANDAIS ASSORTIE À LA CHEMINÉE EXISTANTE DE LA PATINOIRE LADY BEAVERBROOK (411, AVENUE UNIVERSITY) À FREDERICTON**

Demande de propositions P11-23 – contrat adjugé à Jones Masonry Ltd.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de « Demande de propositions P11-23, la Ville de Fredericton recherche les services d'un entrepreneur qualifié en maçonnerie pour planifier et effectuer la démolition de la cheminée jusqu'à la ligne de toiture, emporter les débris, fournir un nouveau solin et couronnement en béton et reconstruire une cheminée à paroi simple d'appareil hollandais assortie à la cheminée existante de la patinoire Lady Beaverbrook (411, avenue University) à Fredericton », à *Jones Masonry Ltd.*, seul soumissionnaire répondant aux spécifications, au prix soumissionné de trente-deux mille quatre cent trente et un dollars (32 431 \$), TVH comprise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**ACHAT EN SOURCE UNIQUE DE DEUX (2) DISPOSITIFS D'ATTELAGE ÉCLAIR CRAIG (PIÈCE 145489-00) POUR LA DIVISION DU PARC-AUTO DE CRAIG MANUFACTURING LTD.**

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que l'achat en source unique de deux (2) dispositifs d'attelage éclair Craig (pièce 145489-00) pour la division du parc-auto, soit adjugé à Craig Manufacturing Ltd., au coût d'achat total de quatorze mille cinq cent quatorze dollars (14 514 \$), TVH en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**NOMINATION – CONSEIL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE FREDERICTON**

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton nomme de nouveau M. Albert Stevens au Comité de la bibliothèque publique de Fredericton pour un mandat de deux années, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**DÉSIGNATIONS – RÉPERTOIRE LOCAL DES LIEUX PATRIMONIAUX**

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que les propriétés suivantes soient inscrites au répertoire local des lieux patrimoniaux

1. 132, allée Waterloo
2. 171, rue Church
3. 189, rue Smythe
4. 837-839, rue Charlotte
5. 703, rue Queen – fontaine Temple.

Achat en source unique de deux (2) dispositifs d'attelage éclair Craig – contrat adjugé à Craig Manufacturing Ltd.

Nomination – Conseil de la bibliothèque municipale de Fredericton

Désignations – répertoire local des lieux patrimoniaux

À ce sujet, le conseiller Stephen Chase remercie les membres du Comité de sauvegarde du patrimoine et les propriétaires pour leur étroite collaboration à l'ajout de propriétés au registre patrimonial.

**La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

**POLITIQUE RÉVISÉE : COR-POL-012 (SUBVENTIONS)**

Politique révisée : COR-POL-012 (Subventions)

**Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton approuve la politique révisée COR-POL-012 en pièce jointe et intitulée *Council & Committee Support*.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)*

La politique révisée COR-POL-012 est jointe aux présentes comme **Appendice 7**.

**Résolution**

Résolution

La résolution suivante concerne le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme présenté au conseil municipal à sa séance ordinaire du 9 mai 2011 :

**MODIFICATION DU PLAN MUNICIPAL ET MODIFICATION DE ZONAGE – 271, RUE QUEEN (TC LAND HOLDINGS INC.)**

Modification du plan municipal et modification de zonage – 271, rue Queen (TC Land Holdings Inc.)

**Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Eric Megarity que, ATTENDU QUE** le conseil examine l'arrêté n° Z-1.18 modifiant l'arrêté n° Z-1 relatif à l'adoption d'un plan municipal pour la Ville de Fredericton, en vue de changer les paramètres de la zone de hauteur maximale de l'enveloppe de bâtiment pour le secteur d'usages mixtes de la partie ouest de la ville figurant à la section 3.4 des normes de conception intitulée *Centre-ville* qui passent de 12 à 16,66 m afin de permettre la construction d'un immeuble de 32 habitations sur le terrain sis au 271, rue Queen, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe et faisant partie de la présente résolution;

**QUE** les exigences concernant l'avis public, stipulées à l'article 25 de la *Loi sur l'urbanisme*, ont été satisfaites relativement à l'arrêté n° Z-1.18;

QUE l'arrêté n° Z-2, relatif au zonage de Fredericton, doit également être modifié;

**IL EST RÉSOLU QUE, par les présentes, le conseil ordonne qu'une modification appropriée soit apportée à l'arrêté n° Z-2 afin de modifier la disposition relative à la zone 2 du centre-ville (CC-2) afin de permettre la construction d'un immeuble de 32 habitations, d'une hauteur de 16.66 m, sur le terrain sis au 271, rue Queen, comme l'indique l'annexe « A » susmentionnée, sous réserve des conditions stipulées; que les projets d'arrêté soient soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public relativement à l'arrêté n° Z-1.18 et à l'arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 ET QUE les objections ou les appuis relatifs aux arrêtés en objet soient examinés au cours de la réunion ordinaire du conseil prévue le lundi 25 juillet 2011 à 19 h 30 dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville, sur la rue Queen, à Fredericton.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 8**.

**AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE – 208, 214 ET 220, ALLÉE SUMMERHILL (HILL BROS. REALTY LTD)**

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage (Z-2), afin de rezoner le terrain aux 208, 214 et 220, allée Summerhill, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

**Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.746**

**Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.746 modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Dan Keenan, QUE l'arrêté n° Z-2.746 modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Audience publique – rezonage – 208, 214 et 220, allée Summerhill (Hill Bros. Realty Ltd.)

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.746

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.746

**AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE ET LOTISSEMENT –  
BOULEVARD ALISON (CHIPPIN’S LIMITED)**

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l’hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d’arrêté modifiant l’arrêté de zonage (Z-2) par le rezonage d’une partie du terrain en question de zone industrielle des services (S.I.) à zone commerciale routière (H.C.), et par la modification de la zone commerciale routière (H.C.) de façon à autoriser les utilisations supplémentaires suivantes : une imprimerie, un centre de recherche, un studio, des services vétérinaires, un garage; la vente, la location et l’entretien d’équipement et un centre scientifique, technologique ou de communication. Cette demande vise également le lotissement du terrain en question pour créer dix (10) parcelles constructibles de zone route commerciale en bordure du boulevard Alison, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n’avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l’administrateur municipal.

**Première et deuxième lectures de l’arrêté n° Z-2.757**

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l’arrêté n° Z-2.757 modifiant l’arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ**

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l’arrêté Z-2.757 modifiant l’arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ**

❖ *L’examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d’arrêté.*

**AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE, LOTISSEMENT ET  
ASSENTIMENT DU CONSEIL – 2783, CHEMIN WOODSTOCK  
(MARIO DUPÉRÉ)**

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l’hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d’arrêté modifiant l’arrêté de zonage (Z-2) par le rezonage d’une partie du terrain en objet de zone résidentielle deux (R-2) à zone résidentielle six (R-6), sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n’avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l’administrateur municipal.

Audience publique –  
rezonage et lotissement –  
boulevard Alison (Chippin’s  
Limited)

Première lecture de l’arrêté  
n° Z-2.757

Deuxième lecture de l’arrêté  
n° Z-2.757

Audience publique –  
rezonage, lotissement et  
assentiment du conseil –  
2783, chemin Woodstock  
(Mario Dupéré)

**Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.758**

**Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham, QUE l'arrêté n° Z-2.758 modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.758

**Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham, QUE l'arrêté n° Z-2.758 modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.758

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

**AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE ET LOTISSEMENT – RUE CLIFFE, PHASE 1 (DP DEVELOPMENTS)**

Audience publique – rezonage et lotissement – rue Cliffe, phase 1 (DP Developments)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage (Z-2) par le rezonage d'une partie du terrain en objet de zone d'aménagement différé (R-5H) à zone résidentielle 6 (R-6) et à zone de services collectifs (I), sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

**Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.759**

**Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.759 modifiant l'arrêté n° Z-2, Arrêté portant sur la réglementation de la circulation soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.759

**Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.759 modifiant l'arrêté n° Z-2, Arrêté portant sur la réglementation de la circulation soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.759

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

**AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE – 1642, CHEMIN LINCOLN (EXP/NORTHRUP HOLDINGS LIMITED)**

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage (Z-2) par le rezonage d'une partie du terrain en objet de zone résidentielle deux (R-2) à zone résidentielle six (R-6), afin de permettre la construction de 19 habitations en rangée, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

**Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.761**

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE l'arrêté n° Z-2.761, un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE l'arrêté n° Z-2.761 modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE ET REZONAGE – 2475, CHEMIN WOODSTOCK (EXP/SILVERWOOD PROJECTS LIMITED)**

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage (Z-2) par le rezonage d'une partie du terrain de zone de parcs (P) à zone d'espaces ouverts (O.S.) et la modification de la zone commerciale routière (H.C.) et de la zone d'espaces ouverts (O.S.), de façon à permettre l'agrandissement du terrain de camping pour véhicules récréatifs situé au 2475, chemin Woodstock, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

**Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.762**

**Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham, QUE l'arrêté n° Z-2.762 modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Audience publique – rezonage – 1642, chemin Lincoln (exp/Northrup Holdings Limited)

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.761

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.761

Audience publique – Modification de zonage et rezonage – 2475, chemin Woodstock (exp/Silverwood Projects Limited)

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.762

**Proposé par le maire adjoint David Kelly, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE l'arrêté n° Z-2.762 modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.762

**MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1, ARRÊTÉ VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION : PERMIS DE STATIONNEMENT POUR L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, RESTRICTION DE STATIONNEMENT PROMENADE SUNSET – QUESTION ADMINISTRATIVE**

Modification de l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation : Permis de stationnement pour l'Assemblée législative, Restriction de stationnement promenade Sunset – question administrative

**Troisième lecture de l'arrêté n° T-1.52**

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° T-1.52 modifiant l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture de l'arrêté n° T-1.52 par numéro d'article

L'arrêté n° T-1.52 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 9**.

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° T-1.52, un arrêté modifiant l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, soit lu en troisième lieu par titre.**  
*À ce sujet, le conseiller Dan Keenan explique que l'élimination d'espaces de stationnement permettra la délimitation des voies cyclables dans le secteur visé par cette modification.*

Troisième lecture de l'arrêté n° T-1.52

**La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**LE MAIRE ADJOINT DAVID KELLY ASSURE LA PRÉSIDENTE**

Le maire adjoint David Kelly assure la présidence

Sur l'ordre de monsieur le maire Brad Woodside et en accord avec le conseil, le maire adjoint David Kelly assure la présidence à compter de 21 h 30.

*En raison de son absence à la séance du conseil municipal du 13 juin 2011, moment où les objections ont été entendues, le maire Brad Woodside et les conseillers Jordan Graham et Stephen Kelly s'excusent et quittent la salle à 21 h 30.*

**REZONAGE – 169, CHEMIN FOREST HILL (CARL CONSTANTINE)**

**Adoption des conditions**

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2, en ce qui a trait au terrain du 169, chemin Forest Hill, afin de faire passer la classification de zone résidentielle 3 (R-3) à zone résidentielle 3-A (R-3A), comme le précise l'arrêté Z-2.749 :

- a) Rendre la superficie, la hauteur et l'emplacement du bâtiment de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport d'urbanisme 46/11.
- b) Réaliser le stationnement et le paysagement à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- c) Assurer l'accès et la viabilisation à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- d) Installer un dispositif antiretour.
- e) Effectuer des rénovations uniquement à l'intérieur de l'enveloppe du bâtiment.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.749**

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.749 modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'arrêté n° Z-2.749 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 10**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.749 modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton soit lu en troisième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Adoption des conditions :  
Rezoning – 169, chemin  
Forest Hill (Carl Constantine)

Lecture par numéro d'article  
de l'arrêté n° Z-2.749

Troisième lecture de l'arrêté  
n° Z-2.749

**MODIFICATION DE ZONAGE – 132, CHEMIN GOLF CLUB (STEPHEN KELLY)****Adoption des conditions**

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2 afin de permettre la construction d'un logement supplémentaire, pour un total de huit, au 132, chemin Golf Club, comme le précise l'arrêté Z-2.750 :

- a) Assurer l'accès et la viabilisation, y compris l'installation d'un dispositif antiretour, à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics et de l'agent d'aménagement.
- b) Limiter le nombre d'appartements à (8) huit.
- c) Obtenir un permis de construire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.750**

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, QUE l'arrêté n° Z-2.750 modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11,1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'arrêté n° Z-2.750 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 11**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté n° Z-2.750 modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MODIFICATION DE ZONAGE – 367, RUE MAIN (LOUIE YOUSSEF)****Adoption des conditions**

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2 en vue de permettre l'utilisation résidentielle de plus de 50 % de la surface de plancher brute au 367, rue Main, comme le précise l'arrêté Z-2.751 :

Adoption des conditions –  
Modification de zonage –  
132, chemin Golf Club  
(Stephen Kelly)

Lecture par numéro d'article  
de l'arrêté n° Z-2.750

Troisième lecture de l'arrêté  
n° Z-2.750

Adoption des conditions –  
Modification de zonage –  
367, rue Main (Louie Youssef)

- a) Aménager le site de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport d'urbanisme 48/11 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Fournir des plans de paysagement et de stationnement comprenant une clôture opaque en bois d'une hauteur de 1,8 m et planter des arbres le long de la limite nord du terrain, et ce, préalablement à la délivrance du permis de construire, et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- c) Préparer le plan de lotissement des NID 01048251 et 01411123 avant la délivrance du permis de construire, et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- d) Concevoir le design final de l'immeuble de manière essentiellement conforme aux plans IV et V joints au rapport d'urbanisme 48/11 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- e) Limiter la partie résidentielle à 80 % (maximum) de la surface de plancher brute du bâtiment.
- f) Assurer l'accès, la viabilisation, le nivellement du lot et la gestion des eaux pluviales à la satisfaction du directeur – Ingénierie et des travaux publics.
- g) Prévoir un dispositif antiretour à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.751**

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Tony Whalen, QUE l'arrêté n° Z-2.751 modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage Fredericton soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'arrêté n° Z-2.751 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 12**.

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Tony Whalen, QUE l'arrêté n° Z-2.751 modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture par numéro d'article de l'arrêté n° Z-2.751

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.751

**MODIFICATION DE ZONAGE – 401, PROMENADE BISHOP  
(JAMES MARK COMMERCIAL REALTY)**

**Adoption des conditions**

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2 selon la zone commerciale routière (H.C.) afin de permettre la construction d'un centre médical au 401, promenade Bishop, comme le précise l'arrêté Z-2.752 :

- a) Obtenir un permis de construire.
- b) Établir toute enseigne conformément à l'article 7 de l'arrêté de zonage Z-2 et en obtenir le permis exigible.
- c) Soumettre un plan de paysagement et de stationnement à la satisfaction de l'agent d'aménagement avant la délivrance d'un permis de construire et rendre la totalité du stationnement conforme aux exigences de l'article 6 de l'arrêté de zonage Z-2.
- d) Fournir des plans d'accès, de viabilisation, de nivellement du lot, de gestion des eaux pluviales, y compris un dispositif antiretour et un séparateur d'huiles et de sédiments, à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.752**

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° Z-2.752 modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'arrêté n° Z-2.752 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 13**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté n° Z-2.752 modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton soit lu en troisième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Adoption des conditions –  
Modification de zonage –  
401, promenade Bishop  
(James Mark Commercial  
Realty)

Lecture par numéro d'article  
de l'arrêté n° Z-2.752

Troisième lecture de l'arrêté  
n° Z-2.752

**MODIFICATION DE ZONAGE – 471, RUE ALBERT (DOBBELSTEYN SIGNS)**

**Adoption des conditions**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées concernant une modification de l'alinéa 7.4.4.4.1a) de l'arrêté de zonage Z-2, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur trois côtés d'un bâtiment et au-dessus du niveau des fenêtres du deuxième étage au 471, rue Albert, comme le précise l'arrêté n° Z-2.753 :

- a) Rendre l'affichage sur le site essentiellement conforme au plan III joint au rapport d'urbanisme 40/11.
- b) Limiter à trois, le nombre d'enseignes en entablement sur le terrain.
- c) Veiller à ce que l'enseigne de l'élévation sud soit non lumineuse.
- d) Obtenir des permis d'enseignes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.753**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE l'arrêté n° Z-2.753 modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'arrêté n° Z-2.753 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 14**.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE l'arrêté n° Z-2.753 modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton soit lu en troisième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MODIFICATION DE ZONAGE – 275, RUE MAIN (DOBBELSTEYN SIGNS)**

**Adoption des conditions**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Dan Keenan, QUE conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées relativement à une modification de

Adoption des conditions –  
Modification de zonage –  
471, rue Albert  
(Dobbelsteyn Signs)

Lecture par numéro d'article  
de l'arrêté n° Z-2.753

Troisième lecture de l'arrêté  
n° Z-2.753

Adoption des conditions –  
Modification de zonage –  
275, rue Main (Dobbelsteyn  
Signs)

**l'arrêté de zonage n° Z-2 afin de permettre l'installation d'une enseigne au-dessus du niveau des fenêtres du deuxième étage du 275, rue Main, comme le précise l'arrêté Z-2.755 :**

- a) Construire et conserver l'enseigne de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport d'urbanisme 41/11.
- b) Obtenir un permis pour l'enseigne.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.755**

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.755 modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1(1) et (2) de la Loi sur les municipalités. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture par numéro d'article de l'arrêté n° Z-2.755

L'arrêté n° Z-2.755 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 15**.

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.755 modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.755

**ABSENCE DE CONSEILLERS**

Absence de conseillers

**Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE les conseillers Steven Hicks et Marilyn Kerton soient excusés et dispensés de la pénalité prévue au règlement A-2. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance

**Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La séance est levée à 21 h 40.

Secrétaire de séance : Karen Garrett

*(Sgd.) Brad Woodside*

---

Brad Woodside,  
Maire

*(Sgd.) Melanie D. MacDonald*

---

Melanie D. MacDonald,  
Secrétaire municipale adjointe